



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE LITTÉRATURE GÉNÉRALE ET COMPARÉE

<http://sflgc.org/>

Projet de COMPTE RENDU (sous réserve d'approbation lors de l'AG de 2022)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de la SFLGC

26 novembre 2021

L'Assemblée générale annuelle de la Société française de littérature générale et comparée se réunit le 26 novembre 2021, à 16h30, dans l'auditorium 250, du centre de colloques du Campus Condorcet.

Étaient présent.e.s : Olivier AMMOUR-MAYEUR, Nicolas AUDE, Thomas BAREGE, Aurélie BARJONET, Charles BRION, Chloé CHAUDET, Yves CHEVREL, Claire CORNILLON, Elodie COUTIER, Stefania CUBEDDU-PROUX, Marie de GANDT, Muriel DETRIE, Guy DUCREY, Anne DUPRAT, Delphine EDY, Anne-Isabelle FRANÇOIS, Anaïs GOUDMAND, Jean-Louis HAQUETTE, Anne-Rachel HERMETET, Sylvie HUMBERT-MOUGIN, Isabelle KRZYWKOWSKI, Françoise LAVOCAT, Aline LEBEL, Claudine LE BLANC, Véronique LEONARD-ROQUES, Francesca MANZANARI, Tristan MAUFFREY, Fiona MCINTOSH, Joanny MOULIN, Claire PLACIAL, Zoé SCHWEITZER, Marthe SEGRESTIN, Nina SOLEYMANI, Diego STEFANELLI, Benoît TANE, Virginie TELLIER, Marie-Agathe TILLIETTE, Yen-Mai TRAN-GERVAT, Tatiana VICTOROFF, Marie-Emilie WALZ, Anne-Gaëlle WEBER, Enrica ZANIN, Philippe ZARD, Karl ZIEGER.

Étaient représenté.e.s : Jacques BODY (Sylvie Humbert-Mougin), Yves CLAVARON (Zoé Schweitzer), Monique DUBAR (Karl Zieger), Catherine DUMAS (Jean-Louis Haquette), Ariane FERRY (Anne-Rachel Hermetet), Caroline FISCHER (Karl Zieger), Véronique GELY (Jean-Louis Haquette), Florence GODEAU (Jean-Louis Haquette), Monique LE ROUX (Yen-Mai Tran-Gervat), Véronique LOCHERT (Enrica Zanin), Guillaume METAYER (Jean-Louis Haquette), Joëlle PRUNGNAUD (Karl Zieger), Patrick WERLY (Guy Ducrey), Jessica WILKER (Karl Zieger)

La liste des pouvoirs adressés par les membres de la SFLGC a été lue par la Secrétaire.

Le Président de la SFLGC, Jean-Louis Haquette, prend la parole à 16h35 pour indiquer que commence l'assemblée générale de la SFLGC. Il rappelle qu'il est nécessaire d'être à jour de cotisation pour y participer.

Il donne la parole, par visioconférence, à Massimo Fusillo, professeur de littérature comparée à l'Université de l'Aquila, qui est le président de la Société des comparatistes italiens, invitée d'honneur du 43^e Congrès de la SFLGC. Brièvement, celui-ci caractérise la discipline en Italie et expose le fonctionnement de Compalit, dotée, comme la SFLGC, d'un journal officiel qui

permet la diffusion des informations et concourt à la vie de la Société. Il aimerait davantage de moyens financiers et la participation de plus de comparatistes italiens aux congrès de l'AILC. À la faveur des questions posées par l'assistance, il apporte des précisions concernant les adhérents, indiquant leur nombre (environ 200) et l'attractivité de la Société auprès des jeunes collègues, les relations entre comparatistes et antiquisants ou encore le développement des liens avec l'enseignement secondaire, en particulier autour de projets proposant une perspective thématique ou mythocritique. Le Président de la SFLGC remercie vivement le président de Compalit pour toutes ces informations mais aussi pour sa disponibilité. Il insiste sur l'importance pour notre Société d'entretenir des liens avec les autres sociétés savantes dédiées à la littérature comparée.

À la suite de l'exposé enrichissant de Massimo Fussillo, l'Assemblée suit l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 décembre 2020

Le Président demande à l'assemblée si elle approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 décembre 2020, dont une version en attente de validation est disponible sur le site électronique. L'assemblée approuve ce compte rendu à l'unanimité.

Rapport moral du Président

Jean-Louis Haquette prend ensuite la parole pour le rapport moral :

Il se réjouit que le souhait que j'exprimais il y a un an, à la fin de notre AG en ligne, se soit réalisé ; voici les comparatistes réunis, en présentiel, au Campus Condorcet... Certes le présentiel apparaît bien fragile depuis que l'hiver revient, il faut donc l'apprécier à sa juste valeur.

La période que nous avons vécue depuis un an a été marquée par plusieurs paradoxes, dont celui qui a réuni, pour notre société, distance et communauté. Alors même que nous étions confinés dans nos foyers, à distance des étudiants et des collègues, les outils numériques (qui pour l'enseignement n'étaient qu'un ersatz) ont permis de rassembler des communautés virtuelles inédites.

Ce fut le cas pour nous avec le cycle « Littératures en partage », fréquenté par bien plus d'une centaine de personnes à chaque rendez-vous. Au-delà de la distance, une communauté s'est ainsi retrouvée, plus vaste que celle qu'auraient réuni des séances en présence... C'est pour cette raison que nous proposerons au cours de l'AG la création d'une deuxième série de quatre rendez-vous, au printemps 2022 »

L'année qui s'achève a été marquée par un autre paradoxe, l'augmentation du nombre de cotisants, malgré la situation sanitaire.

Les adhérents sont passés de 223 en 2017, à 242 en 2020, et 289 en 2021. Certes l'organisation des doctoriales a pu jouer, mais c'est surtout le travail patient de relance individuelle qui a porté ses fruits. Jean-Louis Haquette tient à remercier très vivement les trésoriers et la secrétaire pour leur engagement à ce sujet, vital pour notre société.

Le Président souligne aussi l'importance de l'adhésion de 52 doctorants en 2021, il reviendra sur cet aspect.

Comme toutes les épidémies, la Covid19 a été à la fois un facteur de révélation et d'accélération. Le CA du 9 octobre a voulu tirer les leçons de cette situation, qui a été marquée par des contraintes négatives, mais a aussi permis des possibilités nouvelles. Après discussion, c'est le mode distanciel qui a été retenu pour les futures réunions de choix des sujets d'agrégation. Celles-ci ont connu plusieurs formes ces dernières années, mais il est apparu aux membres du CA qu'une réunion à distance pouvait permettre à un maximum de collègues de prendre part

aux débats et de s'exprimer, au-delà de la distance géographique (il n'y aura donc plus de possibilité de procuration, seuls les membres connectés à la réunion pourront voter).

En revanche, la journée de bibliographie sera organisée en présentiel, avec comme cette année mise en ligne des présentations.

Jean-Louis Haquette revient sur la participation des doctorants à notre Société, qui lui semble en enjeu majeur.

Il souhaite que les directeurs de thèse n'oublient pas de parler de l'adhésion à la SFLGC à leurs doctorants. En tant que jeunes chercheurs, ils ont tout intérêt à participer à la société qui représente en France les comparatistes, et ils y ont toute leur place

Les Doctoriales d'Amiens, organisées par Anne Duprat et son équipe, avec constance, malgré un report et le passage contraint au distanciel, ont été, en janvier, un succès. Comme décidé en AG en 2020 cette manifestation continuera d'alterner avec nos congrès. Sa forme particulière propose un forum précieux, entre doctorants et enseignants-chercheurs comparatistes.

Le prix de thèse, qui sera décerné au cours de l'AG, s'est installé dans le paysage de notre société. Le CA du 9 octobre a précisé, après discussion, la composition du jury (qui était limité à 5 membres du bureau à sa création). Tous les membres du CA peuvent participer au jury, sur la base du volontariat, les membres du bureau étant tenus de prendre part aux opérations de lecture, de sélection et de décision, sous la responsabilité du Vice-Président recherche.

On veillera, bien sûr, à éviter les conflits d'intérêt : on ne siège pas au jury si l'on a dirigé une thèse soumise pour le Prix ou si l'on est un membre de la famille de l'un des candidats. On ne rapporte pas sur une thèse dans le jury de laquelle on a siégé ou bien dont l'auteur se trouve dans le même laboratoire ou s'y est trouvé comme doctorant.

Il semble important au président de proposer aux doctorants adhérents, une forme nouvelle de participation à notre société, et sera donc proposé, suite au rapport du Vice-Président à la recherche, la création d'un Atelier des doctorants, qui puisse être un lieu de rencontres et d'initiatives (à distance et/ou en présentiel)

Jean-Louis Haquette tient enfin à indiquer qu'il a été sollicité à trois reprises pour que la SFLGC intervienne en faveur de doctorants titulaires de concours de l'enseignement secondaire (Capes ou Agrégation), qui, malgré un contrat doctoral, éprouaient de grandes difficultés à obtenir leur détachement auprès des Rectorats, particulièrement en Île-de-France. Cette situation n'est pas acceptable et fait des doctorants les victimes d'une absence de concertation entre les ministères de la Recherche et de l'Education nationale. L'inspection générale se préoccupe désormais semble-t-il de ces questions, mais le président demande à l'AG de le missionner pour adresser un courrier à ce sujet aux deux ministères de tutelles, après identification des contacts individuels adéquats.

L'année 2021 est une année d'élection : la moitié des membres du conseil d'administration doit être renouvelée.

Jean-Louis Haquette tient à remercier chaleureusement les vice-présidents qui sortent de charge : Yvan Daniel, pour la recherche, Enrica Zanin, pour la diffusion et la valorisation, Sébastien Wit, pour la trésorerie.

Des membres du CA achèvent leur mandat ; qu'ils soient aussi remerciés d'avoir participé par leurs suggestions et leurs interventions dans les débats à l'animation de la SFLGC : Yves Clavaron, Ariane Ferry, Audrey Giboux, Claire Lechevalier, Yen-Lai Tran-Gervat et Karl Zieger.

Merci aussi à ceux qui ont accepté de se porter candidats pour le CA et de donner de leur temps à la Société qui représente en France les comparatistes.

Jean-Louis Haquette souhaite conclure en citant ce qu'Yves Chevrel écrivait en 2007, à la fin de la très intéressante contribution à l'histoire de la SFLGC, sur notre site (<https://sflgc.org/sflgc/notre-histoire/>) que le Président engage fortement chacun à lire dans son intégralité :

La littérature générale et comparée se définit comme une discipline transversale, un carrefour ; les structures actuelles de l'Université française sont encore peu adaptées à cette interdisciplinarité, qui est pourtant une valeur constitutive de la discipline. C'est pourquoi la Société française de littérature générale et comparée reste placée devant une double exigence : assurer la vigilance, promouvoir la visibilité.

Dans le contexte académique qui est le nôtre, face aux évolutions variées auxquelles nous sommes confrontés, ce double appel à la vigilance et à la visibilité apparaît des plus opportuns.

Rapport du Trésorier

En l'absence du trésorier, Sébastien Wit, son rapport est lu par la secrétaire générale.

L'état des finances de la SFLGC en cette fin d'année 2021 est bon (voire très bon). Nous terminons l'année avec un bénéfice de 3 329, 20 euros. Ce montant prend en compte notre hypothétique cotisation 2021 à l'AILC, en sachant que nous n'avons eu aucune nouvelle à ce sujet en 2021 et que notre cotisation 2020 ne nous a jamais été demandée (alors que toutes les informations sur nos adhérents avaient été transmises au trésorier de l'AILC).

Le nombre d'adhérents 2021 s'élève à 292 (à la date du 24 novembre, et des adhésions de dernière minute pour le congrès sont à attendre). Parmi eux, on compte 52 doctorants, signe que la SFLGC renforce encore cette année son attractivité auprès des jeunes comparatistes.

Ce nombre élevé d'adhésions montre que le travail de relance mené conjointement par la trésorerie (Tatiana Victoroff et moi-même) et le secrétariat (Zoé Schweitzer) a porté de nouveau ses fruits.

En 2018, dernière année de Congrès de la SFLGC, le nombre d'adhérents était de 236. Si la tenue du Congrès de cette année dans les locaux de Paris-3 joue indéniablement sur ce nombre important d'adhésions, le fait de dédier une équipe à la mise en œuvre d'un important travail de relance constitue un précieux levier pour la vie de la SFLGC, et il s'agira là d'un dispositif à pérenniser dans les années à venir.

La principale source de revenus de la SFLGC demeure les cotisations de ses membres. Néanmoins, nous avons également pu compter cette année sur d'autres approvisionnements extérieurs qui ont permis d'alléger le coût de certaines de nos activités :

- une aide à la publication de 800 euros versée, sur demande du CA au vu de l'ampleur de l'ouvrage, par les laboratoires de Muriel Détrie et de Philippe Postel qui ont co-dirigé le volume « La Chine dans les études comparatistes » (*Poétiques comparatistes*, 2021)
- une aide à l'organisation du prix de thèse 2020 versée par Anne Duprat sur ses crédits IUF

Si ces approvisionnements extérieurs n'ont pas pour le moment vocation à être systématisés (d'autant plus que les comptes de la SFLGC se portent bien), il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là de recettes non négligeables permettant de diversifier les postes d'entrée d'argent de la Société.

Pour finir, le Livret Bleu de la SFLGC n'a fait l'objet d'aucune opération bancaire en 2021. Son solde continue donc d'être alimenté par les intérêts que le livret génère. La SFLGC poursuit de fait sa tendance à la thésaurisation, et il reviendra au prochain CA de réfléchir à la meilleure façon d'utiliser ces fonds.

Le Président de la Société remercie vivement Sébastien Wit ainsi que Tatiana Victoroff qui l'a secondé, pour leur efficacité et tout le travail accompli, dont le nombre élevé d'adhérents est la preuve la plus éclatante.

RAPPORT FINANCIER SFLGC 2021 (A LA DATE DU 24 NOVEMBRE 2021)

RECETTES 2021

Cotisations 2021 x 237 membres réguliers	9 480, 00
Cotisations 2021 x 52 doctorants	1 040, 00
Cotisations 2022 x 3 membres réguliers	120, 00
Aide à la publication Paris-3 pour <i>Poétiques comparatistes</i>	400, 00
Aide à la publication Nantes pour <i>Poétiques comparatistes</i>	400, 00
Provisionnement du prix de thèse de la SFLGC (IUF A. Duprat)	500, 00
132,55	
TOTAL RECETTES	11 940, 00

DEPENSES 2021

➤ DEPENSES EFFECTUEES :

Abonnement OVH site internet sflgc.org	104, 09
Abonnement Zoom	370, 04
Frais bancaires (paiements en ligne)	100, 97
Frais bancaires (gestion de compte Crédit mutuel)	92, 66
Cotisation annuelle Eurocompte	84, 00
Volume 2021 de <i>Poétiques comparatistes</i>	4 159, 04
Prix de thèse SFLGC 2020	1 500, 00
TOTAL DEPENSES EFFECTUEES	6 410, 80

➤ RESTENT A IMPUTER :

Cotisations AILC pour 2021	≈ 2 200
TOTAL DEPENSES A IMPUTER	2 200, 00

TOTAL DEPENSES EFFECTUEES ET DEPENSES A IMPUTER	8 610, 80
--	------------------

Bénéfice = 3 329, 20 euros
 Solde du compte courant : 24 186, 50 euros
 Solde du Livret bleu : 14 931, 49 euros

Les comptes ont été examinés par la précédente trésorière de la SFLGC, Chloé Chaudet, qui certifie leur sincérité. Le Président la remercie.

Les deux rapports, moral et financier, sont mis au vote de l'assemblée : ils obtiennent l'unanimité.

Rapport du Vice-Président chargé de la recherche

En l'absence du Vice-Président à la recherche, Yvan Daniel, qui prie l'assemblée d'excuser son absence en raison d'un colloque qu'il co-organise, son rapport est lu par le Président.

Chères, Chers Collègues,

Je vous prie d'abord d'excuser mon absence. Je suis retenu à Clermont pour un colloque que je co-organise avec Alain Montandon et Jessica Wilker, *Poétiques et poésie de l'insecte*. Ce colloque a été reporté à deux reprises pendant les confinements, de sorte que nous n'avons pas pu le placer à une autre période.

Au moment où se termine mon mandat, je souhaite évoquer deux points, l'organisation du Prix de thèse, l'organisation des doctoriales et congrès à venir.

1°) Le Prix de thèse, créé en 2019 sous la présidence d'Anne Duprat, a rencontré un beau succès, il permet de soutenir chaque année la publication de la thèse primée et de distinguer, selon les années, un Prix de thèse et éventuellement un Prix d'honneur, et constitue un atout pour la reconnaissance et le rayonnement de notre discipline.

Si les candidatures ont été particulièrement nombreuses la première année, elles ont eu tendance cette année à se réduire (11 dossiers reçus en 2021). On peut penser que cette baisse est due aux conséquences des confinements et de la période très particulière que nous avons traversée.

Le CA a discuté à plusieurs reprises de la composition du jury de ce Prix. D'abord relativement limité (Président, Vice-Président Recherche, Vice-Président Relations internationales, Vice-Président Diffusion Valorisation, Secrétaire général), il a été élargi par la suite à certains membres du CA volontaires. Cet élargissement aux membres du CA a été de nouveau confirmé lors du CA du 9 octobre dernier.

L'organisation du Prix de thèse demande un investissement non négligeable (avec deux lecteurs rapporteurs par thèse) et il sera nécessaire, à l'avenir, de s'assurer d'un nombre conséquent de volontaires pour établir les rapports et participer aux délibérations.

Enfin, pour les années qui viennent, il faudra continuer à informer les doctorantes et doctorants ou jeunes docteurs de l'existence de ce Prix, et encourager les candidatures. Je vous invite à diffuser ces informations auprès des Ecoles doctorales et des centres de recherche de vos universités, afin de provoquer le plus grand nombre de candidatures pour les meilleures thèses.

2°) Les prochaines doctoriales (2023 et 2025) seront organisées par Angers et Reims (dans un ordre qui reste à fixer). Pour le Congrès 2024, je souhaite proposer un accueil à Clermont-Ferrand (au début du mois de juin 2024, les dates précises ne sont pas encore fixées). Le comité d'organisation serait composé par : Chloé Chaudet, Yvan Daniel, Gaëlle Loisel, Alain Montandon et Philippe Mesnard. Le thème choisi et l'appel seront communiqués début 2023.

À l'issue de cette lecture, Jean-Louis Haquette poursuit en son nom. Il remercie Yvan Daniel pour le travail accompli, et, en particulier, l'organisation du prix de thèse. Les membres du CA, réuni le 9 octobre, ont réfléchi, indique-t-il, à la place dévolue aux doctorants, dont le nombre croissant parmi les adhérents est une source de grande satisfaction. Après discussion, le CA a convenu qu'il serait judicieux de proposer un « atelier » des doctorants qui permettrait à ceux-ci de se retrouver et d'échanger. Afin de les accompagner et de les aider au mieux, une charge de mission spécifique serait créée au sein du conseil d'administration. Le Président s'adresse ensuite aux doctorants présents à l'assemblée pour leur demander si cette proposition recueille leur assentiment et reçoit un accueil favorable.

Cette proposition est mise au vote et obtient l'unanimité.

La lauréate du Prix de thèse est Chloé Morille dont le doctorat, soutenu en octobre 2020 sous la direction de Jean-Paul Engélibert (Université de Bordeaux), s'intitule « *Si d'argile se souvient l'homme* ». *Résonances de la préhistoire dans la littérature et les arts plastiques (1894-2019)*. Elle est très chaleureusement félicitée par l'assemblée pour ce travail remarquable, alliant à de nombreuses connaissances une grande originalité, qui propose l'étude d'un sujet complexe sur une période de plus d'un siècle, dont la thèse montre l'actualité, et constitue un travail innovant du point de vue méthodologique. Jointe par vidéoconférence, Chloé Morille remercie la Société pour l'immense honneur que constitue ce Prix de thèse qu'elle reçoit comme un encouragement à la curiosité. Elle présente ensuite sa recherche, motivant son corpus et la méthode conçue et exposant les résultats de ce travail. Son intervention a témoigné non seulement de ses qualités intellectuelles mais d'un véritable enthousiasme pour la littérature comparée.

Jean-Louis Haquette remercie vivement Chloé Morille pour son exposé aussi passionnant que maîtrisé et l'applaudit, tout comme l'assemblée.

Rapport de la Vice-Présidente chargée des relations internationales

Anne-Rachel Hermetet, Vice-Présidente chargée des relations internationales, prend ensuite la parole.

Faire le bilan des relations internationales de notre société peut sembler une gageure puisque l'année qui vient de s'écouler a encore été marquée par l'annulation ou le report de nombreuses manifestations scientifiques. Cela ne veut pas dire qu'il ne s'est rien passé. Anne-Rachel Hermetet tient d'abord à saluer la présence, certes virtuelle, au congrès de Massimo Fusillo, président de Compalit, l'homologue italienne de la SFLGC. Cette invitation s'inscrit dans ce qui constituera, espère-t-elle, une tradition de notre société : l'invitation à chacun de nos congrès d'une société étrangère, comme cela avait été le cas en 2015, à Amiens, avec la société britannique de littérature comparée qui était représentée par sa présidente, Marina Warner, puis en 2017, au congrès de Toulouse, lors duquel c'est l'association de littérature générale et comparée de Roumanie qui était à l'honneur, avec la présence de Mircea Martin, son président. Il est très important que nos congrès soient l'occasion de tisser ou de renforcer des liens avec les sociétés ou associations comparatistes étrangères, tout comme il importe que la SFLGC soit représentée dans les congrès internationaux. Ce sera le cas en septembre 2022 à Rome pour le congrès de la Société européenne de littérature comparée qui devait se tenir en septembre dernier et a été repoussé d'un an pour les raisons qu'on devine. Plusieurs ateliers ont été proposés et seront animés par des membres de la SFLGC. Ce sera aussi le cas au prochain congrès de l'AILC, qui devrait se tenir en juillet 2022 à Tbilissi. A ce sujet, Anne-Rachel Hermetet invite les membres de la SFLGC qui proposent des sessions dans des congrès internationaux à l'indiquer aux membres du bureau pour qu'ils disposent d'une information plus complète concernant le rayonnement de la société. Elle espère que ces manifestations pourront avoir lieu afin que reprennent librement ces dialogues transfrontaliers si essentiels à la vie intellectuelle et aux relations humaines.

Jean-Louis Haquette remercie beaucoup Anne-Rachel Hermetet et, comme elle, formule des vœux pour que ces relations et ces échanges, si essentiels, puissent reprendre.

Rapport de la Vice-Présidente chargée de l'enseignement

Véronique Léonard-Roques, Vice-Présidente chargée de l'enseignement, se réjouit de la réussite des deux journées dédiées au programme d'agrégation.

La journée de présentation des œuvres qui composent le programme 2021 (« Fictions animales ») a eu lieu en visioconférence le 26 juin 2021. Les bibliographies et les interventions des spécialistes invités par Nicolas Correard sont en ligne sur le site de la Société, grâce à la diligence de Chloé Chaudet.

Organisée grâce à l'accueil des collègues comparatistes de Paris Sorbonne-Nouvelle, la journée consacrée au choix du nouveau programme (session 2023) s'est tenue à Paris (site Censier) le 9 octobre 2021. Les questions classées en positions une et deux ont été transmises aux Présidentes des jurys des agrégations externe et interne de lettres modernes.

La réussite de ces journées est le fruit d'un travail collectif, ayant associé le Président et le bureau de la Société, et en particulier Enrica Zanin et Zoé Schweitzer, ainsi que Yen-Maï Tran-Gervat, Claudine Le Blanc et Anne-Isabelle François.

La Vice-Présidente chargée de l'enseignement regrette que la question des relations avec le secondaire n'ait pu être davantage abordée durant ce mandat, restant en l'état où l'avait laissé sa prédécesseure Yen-Maï Tran-Gervat qui s'y était beaucoup investie. Hélas, la pandémie a rendu les choses difficiles et cette question pourra être reprise lorsque la situation sanitaire sera rétablie.

Jean-Louis Haquette remercie beaucoup Véronique Léonard-Roques pour son action comme Vice-Présidente chargée de l'enseignement, tâche dont chacun sait combien elle est délicate et cruciale pour notre Société. L'agrégation constitue, en effet, un facteur majeur de visibilité et il est essentiel de rassembler suffisamment de propositions de programmes pour qu'il y ait un débat et des échanges constructifs. Il rappelle également qu'il existe différentes façons de proposer un programme : on peut être seul(e) ou à plusieurs et l'on n'est pas du tout obligé de rédiger les ouvrages commerciaux à destination des agrégatifs. Il n'y a, finalement, qu'une obligation pour le(s) collègue(s) dont le programme a été choisi : organiser la journée de présentation des programmes, placée sous l'égide de la SFLGC, dont les interventions sont ensuite mises à disposition sur le site internet de la Société.

L'organisation de ces journées d'agrégation a également fait l'objet d'une discussion nourrie lors du dernier conseil d'administration. Après avoir rappelé que différentes pratiques s'étaient succédées, le Président expose les conclusions auxquelles le CA est parvenu :

- la journée de bibliographie et d'analyse dédiée à la présentation du programme au concours se tient en présentiel, avec la possibilité de recourir au distanciel pour les absents.
- la réunion de choix des propositions de programmes soumis au Directoire du concours se tient exclusivement en distanciel, il n'y a pas lieu de recourir à des procurations.

Cette organisation a fait l'objet d'un vote lors du CA et a obtenu l'unanimité des voix.

Afin de préparer au mieux les élections dans le bref temps imparti pour cette assemblée générale, le Président demande si, parmi les présents, se trouveraient des candidats qui ne se seraient pas encore déclarés. À cette heure, douze adhérents se sont portés candidats pour une élection visant à renouveler la moitié du conseil d'administration, soit douze positions. De nouvelles candidatures sont naturellement les bienvenues !

Rapport de la Vice-Présidente chargée de la diffusion et de la valorisation

Enrica Zanin, Vice-Présidente chargée de la diffusion et de la valorisation, durant les quatre dernières années prend à présent la parole. Elle se réjouit de l'essor du site durant cette période et fournit à l'assemblée des informations et des statistiques précises quant à la fréquentation du site électronique. On en rappelle ici les principales :

950 visites par jour

330 visites par jour

230 actualités publiées (soit une tous les deux jours)

Et en 2021, comme les années précédentes, la page la plus lue est celle consacrée à l'agrégation (<https://sflgc.org/agregations/>) qui a recueilli 14000 visites, vient ensuite la page consacrée à l'actualité de la recherche avec 8000 visites.

Le Président la félicite vivement, ainsi que son équipe, pour cette réussite.

La parole est donnée à Karl Zieger, membre du CA et directeur du comité de lecture de Bibliothèque comparatiste en ligne, ou BÉL, (<https://sflgc.org/bibliotheques/>).

L'activité de la Bibliothèque comparatiste en ligne a été, déplore-t-il, faible. On peut se féliciter de quelques publications collectives : les actes des Congrès de Strasbourg, d'Amiens et de Toulouse ainsi que d'une journée d'études à la Sorbonne consacrée au programme d'agrégation « Solitude et communauté dans le roman » sont en ligne depuis plus ou moins longtemps. En revanche, l'activité a été quasiment « nulle », en ce qui concerne le domaine principal de la BÉL, à savoir la publication de contributions individuelle faisant le point sur des champs de recherche représentatifs de notre discipline ou traitant des problématiques qui font débat ou bien ouvrant des perspectives nouvelles. En effet, plusieurs articles ont été proposés et promis mais la crise sanitaire avec son lot de complications pour notre travail et son lot de charges supplémentaires est passée par là. C'est pourquoi, lors de la dernière réunion du comité, le 15 novembre dernier, il a été décidé de relancer ces collègues en donnant comme perspectives une livraison au cours du premier semestre 2022. Karl Zieger se réjouit d'avoir déjà reçu des réponses positives.

Le plus important est cependant de regarder vers l'avenir et cela implique aussi de penser au renouvellement du comité. La coutume qui s'est établie est de calquer son fonctionnement sur celui du CA (mandats de 4 ans, renouvelables une fois).

Lors du conseil d'administration du 09 octobre puis de la réunion du comité de lecture le 15 novembre, on a fait le bilan relatif de la composition du comité de lecture. Parmi les membres actuels, quittent le comité : Anne Duprat et Timothée Picard, qui ont accompli deux mandats, Ariane Ferry, qui demeure néanmoins disponible en cas de besoin, et Florence Goyet, qui l'a souhaité à la suite de son départ à la retraite. Karl Zieger tient ici à les remercier très cordialement de leur participation active à la vie de la Bibliothèque comparatiste en ligne/ BÉL. Lui-même a fait deux mandats et part très bientôt à la retraite, de sorte qu'il quitte également le comité, néanmoins, sous réserve que la Société le souhaite, il peut assurer la transition avec le prochain comité. Restent pour un second mandat : Caroline Fischer, Jean-Marc Moura et Enrica Zanin. Sont prêts à intégrer le comité les membres du conseil d'administration suivants : Thomas Barège, Delphine Edy, Zoé Schweitzer et Tatiana Victoroff. Il a été suggéré lors du dernier comité que la personne qui assumera la Vice-Présidence chargée de la communication fasse partie d'office du comité de la Bibliothèque comparatiste en ligne/ BÉL.

Il appartiendra au nouveau conseil d'administration de statuer sur ces propositions, qui émanent de l'ancien comité, lors de sa prochaine réunion.

Karl Zieger, non sans émotion, souhaite aussi remercier chaleureusement les membres du comité de la Bibliothèque comparatiste en ligne/ BÉL et les membres du conseil d'administration pour la confiance qu'ils lui ont accordée, pour le travail accompli, les échanges passionnants et sympathiques et l'atmosphère amicale qui a régné les instances de la SFLGC durant ses années. Le Président de la SFLGC remercie beaucoup Karl Zieger pour le travail accompli à la BÉL, mais aussi pour sa présence attentive et éclairée au conseil d'administration durant ces huit dernières années. L'assemblée l'applaudit chaleureusement.

La Vice-Présidente chargée de la diffusion et de la valorisation reprend ensuite la parole pour évoquer les initiatives menées grâce au site : la section « Comparatistes en quarantaine » a permis d'agrémenter de textes de toutes sortes cette période si particulière, le projet « Littératures en partages ». Cette initiative a rencontré un indéniable succès grâce à un important travail de diffusion, rassemblant en moyenne 150 participants et 410 inscrits. Les

choix techniques faits ont permis que les cinq rencontres soient ouvertes au plus grand nombre tout en sachant qui y assistait.

Ces rencontres sont consultables sur le site de la SFLGC (<https://sflgc.org/actes/litteratures-en-partage/>) et une chaîne « you tube » a été créée qui permet aussi la consultation (https://www.youtube.com/channel/UC_OryN8etW-xvWRhF16oqVw). Enrica Zanin ajoute que sur cette chaîne « you tube » figurent également les interventions de la journée d'agrégation consacrée à la présentation du programme.

Le Président et l'assemblée félicitent vivement Enrica Zanin pour cette belle réussite.

Fort de cette réussite, le conseil d'administration et son Président seraient heureux que se poursuive « Littératures en partages » et que soit organisée une deuxième saison qui réunirait quatre rencontres, susceptibles de couvrir de nouveaux champs de la recherche. Ce projet recueille l'unanimité des voix. Il reviendra au prochain CA de le mettre en œuvre. Jean-Louis Haquette remercie à nouveau vivement Enrica Zanin pour ce beau travail.

La Vice-Présidente chargée de la diffusion et de la valorisation dit sa satisfaction que ces rencontres en visioconférence aient permis de rassembler des personnes diverses et d'associer professeurs et étudiants. La mixité de ces rencontres est une grande réussite.

Elle en vient enfin aux projets et au développement du site : il serait souhaitable d'accueillir plus de journées et d'actes de colloques, d'améliorer l'envoi du bulletin mais le problème de sa réception n'a pas, pour l'instant, de solution technique tant les boîtes mails sont hostiles aux envois groupés ; de valoriser encore davantage le travail des comparatistes en publiant les soutenances de thèse et d'HDR ou encore les livres. Elle invite les collègues à consulter les onglets « annoncer une soutenance » et « soumettre une annonce » pour lesquels le formulaire à renseigner est très simple et rappelle l'adresse à laquelle écrire : contact@sflgc.org

Pour conclure, elle cite nominativement toutes celles et tous ceux qui travaillent pour le site et contribuent à son dynamisme : Delphine Rumeau, Benoît Tane, Hélène Martinelli, Thomas Barège, Audrey Giboux, Chloé Chaudet, Claire Placial, Karl Zieger, Ariane Ferry, Florence Goyet, Anne Duprat, Zoé Schweitzer et le bureau de la SFLGC.

Élections en vue du renouvellement de la moitié du Conseil d'administration.

La secrétaire lit la liste des candidats au conseil d'administration et distribue des bulletins de vote. 57 adhérents prennent part au vote, dont quatorze sont représentés.

Les bulletins sont dépouillés par Yen-Mai Tran-Gervat et Anne-Isabelle François.

Bilan de la session CNU de la 10^e section

Le bilan de la session CNU de la 10^e section pour l'année 2020 est énoncé par sa présidente, Anne-Gaëlle Weber, il a été établi par le bureau de la section 10 (Présidente : Anne-Gaëlle Weber, Vice-présidente : Isabelle Krzywkowski, Assesseurs : Emilie Picherot et Raphaëlle Guidée).

I. Session de qualification

Le ministère examine la recevabilité des dossiers dématérialisés. Il est indispensable de présenter un dossier complet au moment de la date limite de dépôt, sinon le dossier sera déclaré irrecevable. Le bureau de la section 10 invite les candidats à consulter la liste des pièces obligatoires et à prendre connaissance, sur le site de la CP-CNU, des recommandations de la section qui mentionnent notamment la nécessité, pour permettre une expertise approfondie, de faire figurer dans le dossier le mémoire de doctorat, en particulier pour les candidats à une première qualification.

Résultats chiffrés de la procédure de qualification aux fonctions de Maître de Conférences en 2021 :

Sur 154 dossiers inscrits, 150 dossiers ont été déclarés recevables, 56 ont été qualifiés ou requalifiés, 33 n'ont pas été qualifiés et 61 ont été classés « hors-section ». 89 dossiers correspondaient donc aux attentes disciplinaires et le taux de qualification de ces dossiers est de 63%.

À titre de comparaison, les résultats chiffrés en 2020 étaient les suivants :

Sur 185 dossiers inscrits, 172 ont été déclarés recevables.

72 dossiers ont été qualifiés ou requalifiés, soit 42% environ

51 dossiers n'ont pas été qualifiés, soit 29,6%

49 dossiers ont été classés « hors-section », soit 28,4%

Le taux de qualification des dossiers qui correspondent aux attentes disciplinaires était donc de 58,5%.

Nota Bene : ces chiffres sont issus des délibérations de la section 10. 2 candidats ont fait appel lors de la procédure d'examen dite « intergroupe ». L'un des dossiers a été qualifié à ce titre.

Résultats chiffrés de la procédure de qualification aux fonctions de Professeur des Universités en 2021 :

Sur 25 dossiers inscrits, 8 ont été déclarés recevables, après application en urgence de l'un des décrets de la LPR qui excluait *de facto* de la procédure les enseignants-chercheurs titulaires d'un établissement supérieur français ayant soutenu une HDR ;

4 ont été qualifiés, soit 50%,

2 non qualifiés, soit 25 %,

2 classés « Hors-section », soit 25%.

Le taux de qualification des dossiers qui correspondent aux attentes disciplinaires est donc de 66%.

À titre de comparaison, les données chiffrées en 2020 étaient les suivantes :

Sur 17 dossiers inscrits et recevables,

9 ont été qualifiés, soit 53 % environ

6 non qualifiés, soit 35 %

2 classés « hors-section », soit 12%.

Le taux de qualification des dossiers qui correspondent aux attentes disciplinaires était donc de 60%.

Remarques

Les résultats restent donc stables. On peut noter toutefois une diminution réelle du nombre de candidates et candidats à la qualification aux fonctions de Maîtresse et Maître de Conférences. La même diminution, au niveau du corps des Professeurs, n'est pas significative puisqu'elle résulte mécaniquement de l'application en urgence de la LPER contre laquelle la section 10 du CNU a pris position à plusieurs reprises.

Corrélativement, on peut regretter que le nombre de postes ouverts au recrutement soit aussi faible.

Le pourcentage d'avis « hors-section » demeure toujours aussi important pour les dossiers de candidature à la qualification aux fonctions de Maîtresse et Maître de Conférences notamment. La dématérialisation des dossiers encourage de manière manifeste les candidatures multiples. Les membres de la section ont par conséquent travaillé collectivement à l'élaboration de critères disciplinaires précis et les ont publiés sur le site de la CP-CNU. Ils ont également rédigé un certain nombre de recommandations touchant à la constitution des dossiers de candidatures. Ils encouragent vivement les candidats à consulter ce site. Le site, malheureusement, n'est pas

toujours aisément accessible ; aussi les membres du CNU ont-ils obtenu l'accord de la SFLGC pour faire figurer sur le site de la société non seulement les critères disciplinaires mais aussi les recommandations sur les pièces attendues (qui précisent les listes souvent vagues des pièces obligatoires par décret).

Les candidats malheureux sont invités également à tenir compte des avis rendus par la section et éventuellement, à consulter les rapports afin de tenir compte des remarques et conseils formulés avant de soumettre de nouveau leur dossier de candidature.

II. Session de promotions

En 2021 ont été attribuées 3 promotions à la hors-classe des Maîtres de conférences, 2 à la classe exceptionnelle des Maîtres des Conférences, 1 à la première classe des Professeurs, 2 à la classe exceptionnelle 1 et 1 à la classe exceptionnelle 2. Les quotas de promotions par grade n'ont donc absolument pas varié depuis 2020, alors même que le nombre de candidats à la hors-classe des Maîtres de Conférences, à la première classe et à la classe exceptionnelle des Professeurs ne cesse d'augmenter.

Le nombre extrêmement réduit de promotions pouvant être attribuées par le CNU ne reflète en aucun cas la grande qualité des dossiers de candidature présentés et le remarquable et durable investissement dont ces dossiers témoignent.

Cette année, comme souvent, la section ne disposait que d'un unique CRCT (Congé pour recherches ou conversions thématiques) d'un semestre.

III. PEDR

Le CNU a pour tâche d'examiner les dossiers de demande de PEDR et de les classer. Les conditions d'évaluation sont les suivantes : des quotas imposés par le ministère et un Procès-Verbal qui empêche de changer ces quotas ou de ne pas les respecter.

Le classement se fait en trois groupes dont 20% de dossiers « de la plus grande qualité » et 30% « satisfaisant pleinement les critères » selon les termes employés par le Ministère.

Les membres du CNU ont été très embarrassés ; beaucoup de dossiers dépassaient par leur nombre de productions et par leur qualité, par leur rayonnement et par l'investissement dans l'encadrement de la recherche dont ils témoignaient les normes exigées par le ministère pour être considérés comme des « dossiers satisfaisants ». Ceci peut expliquer que des dossiers estimés dans la catégorie « A » pour chacun des quatre critères retenus soient finalement assortis globalement de la lettre « C ». La 10e section a donc été contrainte à classer comme non prioritaires des dossiers de très bon niveau et souhaite que les candidats malheureux n'hésitent pas à déposer de nouveau leur candidature.

Le bureau du CNU encourage tous les collègues qui le peuvent à continuer à déposer une candidature à la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche puisque le pourcentage imposé pour chacune des catégories repose sur le nombre de dossiers de candidature.

En 2021, la section 10 a examiné 10 dossiers de Maîtres de conférences et 14 dossiers de Professeurs. Dans le premier corps, la répartition imposée n'autorisait à classer dans la première catégorie que 2 candidats, dans la seconde 3 et 5 dans la troisième. Dans le second corps, 3 dossiers pouvaient être regroupés dans la première catégorie, 4 dans la seconde et 7 dans la troisième.

Les critères d'évaluation de la section figurent sur le site de la CP-CNU. Pour éviter une évaluation uniquement quantitative, la 10e section invite les candidates et candidats à envoyer un article pour compléter le dossier, possibilité qu'exploitent très peu de collègues.

IV. « Suivi de carrière »

La section 10 continue à refuser de mettre en place le suivi de carrière et n'a donc pas siégé à cette fin en 2021. 27 des 55 autres sections refusent toujours de mettre en œuvre ce suivi de carrière. La question de la pertinence de ce suivi de carrière sera de nouveau discutée lors des assemblées générales de la CPCNU.

Remarques générales

Le CNU se prononce sur la qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeurs des universités ; il attribue un contingent de promotions et de CRCT (congés sabbatiques) et depuis 2014, il délivre une expertise sur les demandes de PEDR (primes d'encadrement doctoral et de recherche, qui sont attribuées par les universités). Parmi ses missions, figure en outre désormais le « suivi de carrière » des enseignants-chercheurs.

La section 10 est très attachée à la procédure de qualification ; celle-ci est la seule garante d'une évaluation disciplinaire, nationale et équitable. Cette évaluation par ailleurs est la seule qui ne prenne pas seulement en compte le doctorat mais aussi l'ensemble des productions et activités d'enseignement des candidats. Cette procédure a été remise en cause par la « Loi de Programmation Pluriannuelle pour la Recherche » à laquelle se sont opposés de nombreux enseignants-chercheurs. La section 10 du CNU a unanimement voté et divulgué des motions contre cette loi et les conditions de son application.

On remercie beaucoup Anne-Gaëlle Weber pour cette présentation très précise mais aussi pour tout le travail accompli, avec le bureau, au CNU, dont on sait combien il est prenant mais capital.

Une discussion s'engage avec l'assemblée au sujet du fonctionnement du CNU et de son avenir, on revient également sur la connaissance des critères d'évaluation de la section.

À toutes fins utiles, Anne-Gaëlle Weber indique pour ce compte rendu le lien suivant où se trouvent précisées les attentes de la 10^e section : <https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/32/idNode/3500-3569>.

Après discussion, il est décidé de faire figurer sur le site de la SFLGC ces informations, car elles ne sont pas très faciles à trouver sur le site national du CNU.

Les résultats des élections sont proclamés par Anne-Isabelle François, sont élus les candidats suivants :

Aurélié Barjonet (U. Versailles Saint Quentin), 55 voix
Carole Boidin (Université Paris Nanterre), 55 voix
Elodie Coutier (Académie de Créteil), 54 voix
Marie de Gandt (U. Bordeaux Montaigne), 54 voix
Guy Ducrey (U. de Strasbourg), 57 voix
Caroline Fischer (U. de Pau et des pays de l'Adour), 52 voix
Hélène Martinelli (Ens Lyon), 54 voix
Tristan Mauffrey (U. Sorbonne Nouvelle), 55 voix
Fiona McIntosh (U. Lille), 54 voix
Delphine Rumeau (U. Grenoble Alpes), 55 voix
Marthe Segrestin (Sorbonne Université), 57 voix
Philippe Zard (U. Paris Nanterre), 55 voix

Jean-Louis Haquette indique qu'il acceptera d'être candidat à un second mandat de président, notamment dans un souci de continuité, mais il ne veut pas empêcher de nouvelles candidatures. Compte tenu des exigences horaires, le conseil d'administration élu ne peut se réunir à l'issue de l'AG, cependant il se réunira très prochainement afin de procéder à l'élection du Président ou de la Présidente et à la nomination du Bureau.

Congrès et manifestations à venir

Le CA du 9 octobre a proposé le calendrier suivant pour les années à venir, en fonction des propositions reçues pour les congrès nationaux :

2023 : Doctoriales, Université d'Angers.

2024 : Congrès de la SFLGC, Université de Clermont-Ferrand, sujet : « Littérature(s) et mondialisation »

2025 : Congrès de l'AILC et Doctoriales, Université de Reims.

2026 : Congrès de la SFLGC, Université de Nantes, sujet : « Décentrement »

2027 : Doctoriales.

2028 : Congrès de l'AILC. (Le lieu n'est pas encore connu.)

2029 : Congrès de la SFLGC.

Que soient vivement remerciés tous les collègues qui concourent à l'organisation de ces manifestations prochaines, si essentielles à la vie de la SFLGC et à la vitalité de la discipline.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée se termine à 18h35.

Fait le 7 décembre 2021,
Jean-Louis Haquette, président de la SFLGC
Zoé Schweitzer, secrétaire